

## POLITIQUE DE DONS ET COMMANDITES

Le personnel de votre succursale ou du Service des dons et des commandites du siège social se feront un plaisir d'évaluer les demandes en fonction du cadre décrit ici. Les réponses devraient normalement être fournies à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

### CRÉNEAUX

#### LIEUX, ÉQUIPEMENTS OU ÉVÉNEMENTS POPULAIRES RÉGIONAUX

CANAC vise particulièrement à s'associer à des événements ou des organismes qui lui permettent de rejoindre ses clientèles cible. CANAC désire s'associer à des événements qui ont lieu partout au Québec, dans les territoires couverts par ses succursales.

*Ces demandes doivent être envoyées directement au siège social.*

#### COMMANDITES LOCALES

CANAC vise particulièrement à établir des partenariats qui lui permettent de jouer son rôle de citoyen corporatif au sein de la communauté et désire être un partenaire du développement des quartiers dans lesquels sont situées ses succursales. Ainsi, CANAC favorise une contribution à des organismes locaux et sans but lucratif par une commandite en produits dans le cadre de leur principale activité bénéfice annuelle ou par un don en argent.

*Ces demandes seront traitées directement par la succursale la plus près.*

### EXCLUSIONS

Parmi les types de demandes non admissibles à notre programme de dons et commandites, notons :

- Projets personnels ou concernant un seul individu;
- Demande d'associations professionnelles
- Demandes relatives à un projet d'expédition ou à un voyage;
- Activités faisant la promotion de la consommation d'alcool;
- Demandes d'athlète individuel
- Demandes de particuliers ou de familles dans le besoin;
- Demandes d'écoles primaires ou secondaires
- Demandes de partis politiques, d'ordres religieux ou de groupes de pression;
- Productions cinématographiques, théâtrales, musicales, vidéos ou graphiques;
- Sollicitation sur les terrains de CANAC (intérieur ou extérieur);
- Agendas et calendriers de groupes ou d'organismes divers;
- Prêts de matériel;
- Commandites auprès des employés CANAC.